

## 22 - Délégation de service public - Réseau de Chauffage urbain Planoise Hauts du Chazal - Société SEVE - Rapport 2013

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur :** La Ville de Besançon a confié la production, le transport et la distribution chaleur sur la zone Planoise - Hauts du Chazal de Besançon à la société SEVE via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

### 1 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

<b>Objet de la délégation</b>	La Collectivité confie en affermage au délégataire le service de production, transport et distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude des bâtiments situés dans le périmètre défini dans le contrat.
<b>Date de signature de la convention</b>	21 juillet 2006 Prise d'effet : 1 <sup>er</sup> septembre 2006
<b>Durée de la convention</b>	12 ans et 4 mois
<b>Echéance de la convention</b>	31 décembre 2018
<b>Caractéristiques générales</b>	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la production, au transport et à la distribution de chaleur.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p>
	<p>La nature des énergies utilisées sont, dans l'ordre décroissant de priorité, les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- énergie en provenance de l'UIOM</li> <li>- bois</li> <li>- à titre complémentaire, la plus avantageuse des énergies suivantes : charbon, fuel lourd et gaz.</li> </ul> <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
<b>Dénomination sociale du délégataire</b>	SEVE Filiale de SECIP -GDF-SUEZ- IDEX
<b>Coordonnées du délégataire</b>	9 rue Belin 25000 Besançon
<b>Dirigeants</b>	Président : M. LACAZE Directeur : M. JOSEPH

## 2 - Analyse de la qualité du service

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet NALDEO (ex-POYRY) qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour l'exercice 2013 on retiendra :

### 2.1 - Le réseau

La société SEVE alimente en énergie 191 points de facturation desservant 8 730 logements, un industriel et des locaux tertiaires. Le réseau de chauffage couvre le quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

Le nombre d'URF (unités de répartition forfaitaire) souscrit s'élève à 107 531,16. Il est en hausse de 1,2 % par rapport à 2012. Cette évolution est liée à de nouveaux raccordements dont les principaux sont :

- . raccordement du centre d'accueil de personnes handicapées (+ 235,15 URF)
- . raccordement du bâtiment Orée du Chazal (+ 504,05 URF)
- . raccordement du bâtiment résidence Bellevue (+ 210,45 URF)
- . raccordement du centre maintenance du Tramway (+ 477,45 URF).

### 2.2 - Les pannes

Les principales pannes et interventions recensées pour l'exercice 2013 sont les suivantes :

- En chaufferie :

- . Deux incidents sur la chaudière charbon G4 (barreaux cassés sur la grille et axe cassé sur l'élévateur)
- . Le remplacement du vérin poussoir HS de la chaudière bois G6
- . Un blocage de la vis à cendres de la chaudière bois G6 par des cailloux.

- Sur le réseau :

- . Un incendie en août 2013 dans la galerie technique de l'avenue Ile de France, avec pour origine une intervention sur les installations HTA de distribution d'électricité, mais ayant endommagé les autres réseaux présents
- . Quatre fuites de caniveaux.

- En sous-stations : quelques incidents mineurs

Le générateur de secours Mock a été mis en fonctionnement 65 heures, soit moins que l'an dernier (70) mais plus que les exercices précédents. La cause en est toujours les arrêts plus fréquents des lignes de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), et plus particulièrement du four 3 (il a par exemple été arrêté durant un mois en novembre 2013).

### 2.3 - Les consommations

La rigueur climatique sur la période de chauffe de référence est de 2 781 DJU (Degrés jours unifiés), soit + 9,1 % par rapport à 2012 : il a donc fait globalement beaucoup plus froid en 2013.

La livraison totale d'énergie en sous-station, eau chaude sanitaire et chauffage, représente 154 958 MWh. Elle se répartit et évolue de la façon suivante :

Evolution de la consommation en MWh	2013	Part sur total	2012	Part sur total	Variation 2012-2013
Chauffage	130 935	84,5 %	116 875	82,6 %	+ 12,0 %
Eau chaude sanitaire	24 023	15,5 %	24 558	17,4 %	- 2,2 %
Total	154 958	100 %	141 433	100 %	+ 9,6 %

#### Chauffage

La consommation de chauffage s'élève à 130 935 MWh en 2013, soit une hausse de + 12 % entre 2012 et 2013. La raison majeure de cette hausse est la rigueur climatique, et l'apparition de nouveaux besoins (augmentations progressives des besoins du CHR Minjoz et nouveaux bâtiments raccordés). Si l'on neutralise la rigueur climatique et les abonnés nouveaux ou étendus, la consommation de chauffage à rigueur égale est stable pour les bâtiments existants (- 0,7 %).

La consommation de chauffage se répartit entre 68 652 MWh pour les logements (52,4 %) et 62 284 MWh pour les équipements (47,6 %). Pour les raisons évoquées ci-dessus, les consommations de ces deux catégories d'utilisateurs sont en hausse par rapport à 2012.

. Avec 68 652 MWh en 2013, la consommation de chauffage des logements est en hausse de 8,5 % par rapport à 2012.

. Par contre, la consommation unitaire de chauffage par logement ramenée au nombre de DJU, mesurée par le ratio kWh/log/DJU est en baisse de 4 % par rapport à 2012 et s'établit à 2,83.

- Equipements (CHR, locaux Ville, entreprises..) :

. Avec 62 284 MWh en 2013, la consommation de chauffage des équipements entre 2012 et 2013 est en hausse de + 16,3 %. Le CHR représente plus de la moitié de la consommation des équipements, il est à lui seul en hausse de 20,5 %

. Les consommations des bâtiments de la Ville de Besançon ont augmenté de façon moindre avec + 7,7 %.

Pour mémoire, les besoins de chaleur des équipements ne dépendent pas uniquement de la rigueur climatique, mais également des conditions d'utilisation.

#### Eau chaude sanitaire (ECS)

La consommation d'ECS s'élève à 218 389 m<sup>3</sup> en 2013 et se répartit entre 216 307 m<sup>3</sup> pour les logements (99 %) et 2 082 m<sup>3</sup> pour les équipements (1 %).

Les consommations de ces deux catégories de consommateurs sont en baisse par rapport à 2012 : - 2,1 % pour les logements et - 10,1 % pour les équipements.

La consommation annuelle moyenne d'un logement est de 26,23 m<sup>3</sup>, valeur qui décroît au fil du temps et se situe un peu en dessous de la moyenne nationale.

## 2.4 - Les énergies

Le réseau de chaleur est alimenté par l'utilisation de plusieurs sources d'énergie : vapeur d'eau (en provenance de l'UIOM), bois, gaz, fioul et charbon.

Le contrat de délégation de service public prévoit l'atteinte d'une mixité-cible entre ces différentes énergies pour une rentabilité et des coûts à l'utilisateur optimisés.

### La mixité

Caractéristiques 2013 des énergies consommées :

- La récupération de vapeur fournie par l'UIOM est en hausse de 2,7 % par rapport à l'exercice 2012, mais pour une énergie produite en sortie chaufferie en hausse de 16 %. Déjà pénalisée par la rigueur climatique, cette récupération a en outre été impactée par l'incident du four 3 mi-novembre et l'arrêt d'un mois qui a suivi.

- Cependant, au vu de l'augmentation des consommations (+ de 10 %), la part de l'énergie récupérée sur l'UIOM dans le mix énergétique a donc diminué, passant de 34,3 % à 30,4 %. La consommation de bois en chaufferie a elle-même diminué de 14,5 %, alors que toutes les énergies fossiles ont augmenté en proportion pour pouvoir assurer la pointe.

- Le fioul lourd en particulier a été fortement utilisé au cours des mois de novembre et décembre.

La mixité des énergies utilisées en 2013 pour alimenter le réseau de chaleur et eau chaude sanitaire s'établit ainsi :

Combustible	Mixité réelle de l'exercice 2013	Mixité utilisée pour la tarification 2013
Vapeur provenant de l'usine d'incinération	30,4 %	37,5 %
Charbon	22,4 %	20,0 %
Bois	16,7 %	19,5 %
Fioul Lourd n° 2 TBTS	23,3 %	18,0 %
Gaz sous chaudières	7,2 %	5,0 %

Conformément aux dispositions de la convention, une facture de régularisation est établie si la mixité réelle diffère de plus de 3 % de la mixité prévue pour les acomptes.

Malgré la précaution prise pour baisser d'un point la part de l'UIOM dans la mixité prévisionnelle de facturation, la mixité réelle s'est de nouveau éloignée des pourcentages prévus pour l'exercice dans l'établissement des factures.

Le pourcentage étant atteint sur l'UIOM et le fioul, il y a eu une régularisation en 2013, qui a représenté une hausse de plus de 9 % de la facturation R1 (car l'énergie la moins chère, la récupération UIOM, a été remplacée par l'énergie la plus chère, le fioul lourd).

Ces régularisations de facturation sont toujours délicates pour les abonnés : pour diminuer la probabilité de ces imprévus, la Ville de Besançon a modifié la mixité de facturation prévisionnelle 2014 en abaissant la part UIOM de 37,5 % à 34 %. Comme l'année 2014 a commencé avec un climat très doux, on peut escompter que la déconvenue d'une facture de régularisation à la hausse ne se reproduise pas une troisième fois.

### Le rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie et du réseau constaté en 2013 (77,5 %), est encore en diminution, et de façon manifeste avec cinq points d'écart par rapport à 2012. Certes, la diminution de la part de récupération de chaleur (sans pertes de combustion) participe de cette baisse de rendement, mais même le seul rendement du réseau (déduit des rendements théoriques de production) est en nette baisse (87,3 % contre 92,2 %).

Cette diminution, alors même que l'énergie convoyée est plus importante, n'est pas expliquée mise à part peut-être une augmentation du nombre de fuites : le niveau de rendement du réseau reste à surveiller, d'autant que les appoints d'eau sont eux aussi en augmentation.

### Le coût

Le prix de la chaleur découle du prix de chaque énergie et de la mixité prévue et obtenue. Il se traduit par un tarif dit «R1».

Evolution des tarifs R1 utilisés pour la facturation aux usagers selon formules de révision du contrat :

Moyenne des tarifs R1 en € HT / MWh	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation/ N-1
R1 vapeur	26,33	25,40	25,47	27,62	28,43	28,39	- 0,1 %
R1 bois	29,36	28,86	27,95	29,93	29,29	29,57	+ 1 %
R1 charbon	36,44	33,39	38,65	43,82	39,25	35,01	- 10,8 %
R1 gaz	52,71	58,62	48,86	58,99	66,07	68,37	+ 3,5 %
R1 Fioul	58,18	46,51	58,27	73,19	83,83	77,03	- 8,1 %

On observe une nette baisse du tarif du fioul lourd et du charbon entre 2012 et 2013. Le gaz connaît pour sa part une augmentation de 3,5 % en 2013. Les autres énergies sont très stables. La combinaison de ces évolutions et la mixité atteinte aboutissent à un tarif R1 globalement stable pour l'utilisateur (cf. § 3.2)

Pour mémoire, l'évolution du prix du gaz est différente de celle du tarif réglementé.

**Nota : L'évolution des prix de l'énergie pour l'abonné est fonction des indices de révisions et non des prix d'achat des combustibles par SEVE.**

### Les indicateurs de performance du réseau de chaleur

La performance du réseau est mesurée par plusieurs indicateurs, comme par exemple taux d'interruption de service, consommation d'eau sur le réseau, taux d'appel de puissance, renouvellement des installations...

Les résultats obtenus au titre de 2013, comme les années précédentes, sont satisfaisants.

### 2.5 - Les rejets atmosphériques

Il n'y a pas de problèmes intrinsèques aux générateurs par rapport aux normes actuelles. Lors de l'instruction de l'arrêté d'autorisation de la nouvelle chaufferie attenante, la DREAL a confirmé à la Ville qu'elle considérerait la chaufferie actuelle comme une installation existante et non une installation modifiée.

Les essais menés sur les HAP et métaux lourds sont tous conformes.

Les mesures des rejets atmosphériques de la chaufferie sont réalisées en continu et envoyées à la DREAL. Au titre de 2013, on notera que les rejets de NO<sub>x</sub> de la chaudière fioul lourd sont au niveau de la limite réglementaire (son utilisation sera cependant rendue marginale par la construction de la nouvelle chaufferie bois/gaz). En 2013, les mesures ont également fait état d'un dépassement sur un paramètre non problématique : les émissions de poussières de la chaudière gaz.

### Les rejets aqueux - effluents

Les effluents de la chaufferie urbaine ont été mesurés sur trois points de mesure par la société IRH en avril 2013.

Il n'y a eu aucun écoulement significatif sur le point de mesure 1 ni sur le point de mesure 3. En revanche, 10 m<sup>3</sup> se sont écoulés en 24 heures au point de mesure 2. D'autres relevés ont été entrepris et le rapport qui en découle indique que les dépassements de pH et de température sont dus à une vidange du système pendant les mesures. Pour régler les problèmes de pH, des travaux ont été réalisés en 2013 pour la neutralisation des effluents.

### Les émissions de CO<sub>2</sub>

Les mesures réalisées donnent les résultats suivants :

	Tonnes de CO <sub>2</sub>		Evolution
	2013	2012	
Charbon	16 373	12 771,60	+ 28,2 %
Bois	0	0	0
Fuel lourd	13 546	10 594,74	+ 27,9 %
Gaz	2 963	2 052,94	+ 44,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 882</b>	<b>25 419,28</b>	<b>+ 29,4 %</b>

Cette valeur est moins bonne que celle des années précédentes (167 kg/MWh en 2011 ; 180 kg/MWh en 2012) : la mixité des combustibles a en effet été moins avantageuse du fait de la forte rigueur climatique et des pannes de l'UIOM.

Ces contenus CO<sub>2</sub> sont à comparer au coefficient de 230 kg/MWh correspondant à une chaudière gaz classique de rendement moyen annuel 89 %. L'énergie fournie par le chauffage urbain est donc plus sobre en carbone que le gaz naturel.

## 2.6 - Le développement durable

La société SEVE possède 2 voitures électriques sur un parc de 10.

Le contrat DSP est bâti pour inciter les abonnés à réaliser des économies d'énergie :

- Calcul du R2 sur des URF (unité de répartition forfaitaire) basées sur la puissance et la consommation moyennes sur 3 ans. Cette méthode permet de répercuter les économies durables d'énergie non seulement sur le R1 (consommation) mais également sur le R2 (abonnement),

- Option maîtrise de l'énergie : Les abonnés ont la possibilité de souscrire à tout moment une option de «maîtrise de l'énergie», qui leur permet d'obtenir un intéressement financier en fonction de leur consommation réelle. Trois bailleurs sociaux (GBH, SAIEMB Logement et en partie Habitat 25) ont souscrit à ce contrat en 2012. En 2013, 32 usagers ont souscrit à l'option de maîtrise de l'énergie soit 2 de plus qu'en 2012.

### 3 - Les conditions d'exécution du service public

#### 3.1 - Les relations avec les usagers

L'information des usagers se fait par une réunion annuelle avec leurs représentants, une plaquette et un site internet. Une lettre d'information a été distribuée en juillet 2013.

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en 2013 a donné une note moyenne de 8,3. Elle était de 7,2 en 2012.

Il n'y a pas eu de réclamation écrite en 2013 (la dernière remontant à 2009 pour des nuisances sonores pendant des travaux).

#### Impayés

Durant l'année 2013, il n'a été procédé à aucune coupure du fait d'impayés. Le taux d'impayés avec retard de plus de six mois est de 0,10 %, en légère hausse par rapport à 2012 (0,09 %).

#### 3.2 - Les tarifs

Prix moyens facturés TTC aux abonnés (avec correction de mixité en 2013) :

Postes	2013	2012	Variation en €	Variation en %
R1 énergie Chauffage Prix moyen facturé (€ TTC par MWh)	46,92	46,90	+ 0,02	+ 0,0
R1 énergie ECS (eau chaude sanitaire) Prix moyen facturé (€ TTC par m3)	5,04	5,07	- 0,03	- 0,5
R2 (abonnement hors R25) Prix moyen facturé (€ TTC par URF)	37,67	37,10	+ 0,57	+ 1,5

Entre 2012 et 2013, le coût de la chaleur «R1» est resté stable : la baisse du prix du charbon et du fioul lourd a en effet compensé la mixité défavorable avec la hausse de la part des énergies fossiles dans la facturation.

Le prix unitaire du poste R2, constitué du coût de l'abonnement et des coûts liés aux installations (entretien, renouvellement, réparation) revenant au délégataire (donc hors R25) a globalement augmenté de + 1,5 %. Cette augmentation correspond à l'évolution des indices INSEE, qui subissent une inflation modérée, à l'exception de l'électricité (+ 5,9 %).

Le terme R25, qui couvre les dépenses engagées par la Ville sur le réseau de chaleur notamment pour le financement des mises en conformité, n'a pas varié.

#### Coût au logement

Les charges primaires d'un logement moyen ont été, pour l'exercice 2013, égales à :

- . pour le chauffage : 742,82 € TTC (719,04 € TTC en 2012)
- . pour l'ECS : 132,19 € TTC (136,97 € TTC en 2012)
- . coût global : 875,01 € TTC (856,01 € TTC en 2012)

Ce coût global moyen est constitué à 56,9 % du coût «R1» (soit 498 € TTC/logement) et à 43,1 % des coûts «R2» (soit 377 € TTC/logement). La hausse constatée sur le coût global moyen au logement en 2013 est de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent.

La hausse due à la rigueur climatique de la saison, qui a fait augmenter les consommations de chauffage par logement de plus de 4 %, a été compensée par la baisse de 2 % des consommations d'eau sanitaire.

### **3.3 - Le personnel**

En 2013, la Société SEVE a employé 18 ETP, essentiellement des conducteurs et des agents de maintenance.

### **3.4 - Respect des engagements**

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Au titre de 2013, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

### **Installations et travaux**

Les principaux travaux réalisés au titre de 2013 conformément aux obligations du délégataire sont les suivants :

- . Remplacement porte dépotage fosse bois n° 1
- . Révision Décennale sur chaudière G4 (G4)
- . Travaux d'amélioration du convoyeur de la chaudière biomasse (G6)
- . Poursuite du développement des documents relatifs à la certification.

La société SEVE a produit l'ensemble des attestations de conformité, de sécurité, d'assurances prévues au contrat et liées au domaine spécifique d'activité.

### **Certification**

La société SEVE a obtenu le 6 juillet 2009 les certifications suivantes :

- . ISO 9001 pour la qualité
- . ISO 14001 pour l'environnement
- . ILO OSH pour la sécurité.

Suite à l'audit de suivi effectué du 2 au 6 septembre 2013, la certification a été maintenue dans les trois domaines.

#### 4. Les comptes de la délégation

La société SEVE SAS est détenue à 100 % par le groupe GDF-Suez Energies services, via les sociétés SECIP et COFELY.

##### 4.1 - Situation financière 2013

Les états financiers au 31 décembre 2013 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Chiffres clés

En K€	2013	2012	Variation en K€	Variation en %
Résultat net	133	352	- 219	
Chiffre d'affaires	10 812	9 999	813	8,1
Fonds propres	709	874	- 165	- 19
Effectifs ETP	18 ETP	19 ETP	- 1	4,47

*Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2013.*

##### Commentaires

Avec 133 K€, le résultat net de l'année 2013 est un bénéfice directement issu de l'activité, tout comme celui de 2012. Il y a peu d'influence des résultats financiers et exceptionnels.

Le bénéfice 2013 est satisfaisant, mais moindre par rapport à 2012, du fait des évolutions suivantes : le chiffre d'affaires est en hausse de + 8,1 %, soit + 813 K€, mais avec + 1 177 K€, la hausse des charges est supérieure, notamment du fait des variations de stocks.

Le volume des charges de l'année 2013 s'élève à 10 537 K€ hors provisions. Les principaux postes en sont :

- les achats d'énergie qui représentent 6 117 K€ (en hausse de 15 % par rapport à 2012),
- les frais de personnel, pour 943 K€ en 2013, stables par rapport à 2012,
- les frais de sous-traitance, d'honoraires et de contrôles (1 996 K€), en hausse de 13 % par rapport à 2012.

Au niveau du bilan actif-passif, les fonds propres sont positifs de 874,5 K€. Ce niveau est satisfaisant. Comme en 2012, la société SEVE a procédé à une distribution de dividendes de 261 K€ à la société-mère.

Les ratios financiers sont satisfaisants et la structure n'est pas endettée. Les ratios financiers sont positifs, même si on note une nouvelle baisse de la capacité d'autofinancement, qui reste toutefois positive.

**Conclusion :** la situation financière de la société SEVE SAS est saine.

#### **4.2 - Rapports financiers et juridiques avec la Ville de Besançon**

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2013.

##### **Compte de renouvellement - Gros entretien et réparations**

La société constitue des provisions pour gros entretien-réparation et pour renouvellement de matériel conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de DSP et en appliquant les méthodes de calcul du groupe GDF-Suez.

Le solde cumulé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 est, au 31 décembre 2013, positif de 871 K€ HT.

##### **Redevance**

Au titre de 2013, la société SEVE SAS a versé à la Ville de Besançon une redevance d'un montant de 709 341,32 €.

Elle a également reversé le terme R25 collecté pour un montant de 317 218,34 €.

La redevance et le terme R25 servent à financer le contrôle de délégation et les travaux à la charge du délégant.

Le programme des travaux de mise en conformité 2013, qui sont à la charge de la Ville, a été adopté par le Conseil Municipal du 4 mars 2013.

##### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain par la société SEVE dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

**«M. LE MAIRE : C'est adopté».**

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

*Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.*